

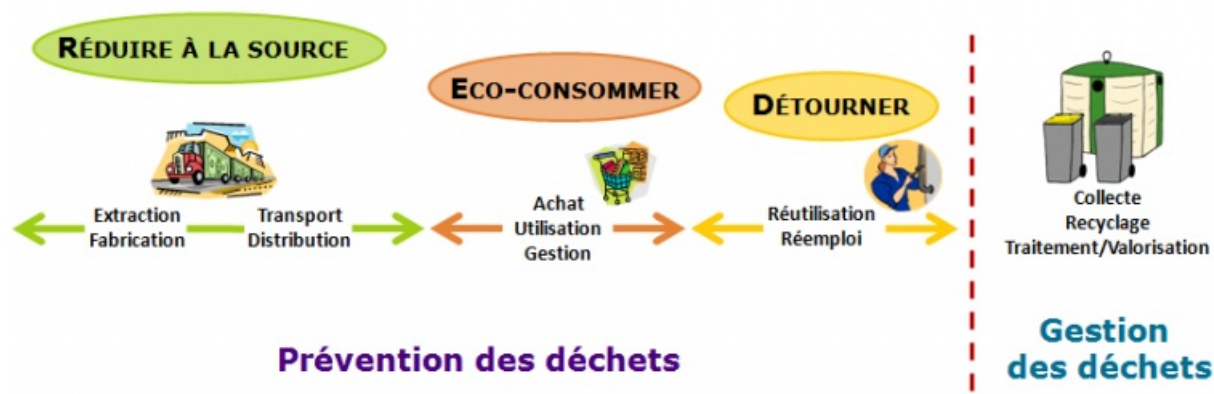
# Un plan pour la prévention des déchets



Pour limiter les impacts environnementaux en amont de la production (préservation des ressources naturelles, transports évités, réemploi) mais également réduire les pollutions liées au traitement (enfouissement ou incinération), la prévention est la priorité des politiques déchets.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Appliquer ce principe passe par une prise de conscience citoyenne et s'accompagne de nouvelles pratiques, d'un changement de nos modes de production et de consommation.

C'est l'enjeu des actions visant à éviter, réduire voire retarder la production de déchets et à limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits: de la conception jusqu'à la consommation.



## Faire baisser de 7% le poids des poubelles

Le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de GPS&O, approuvé par le Conseil Communautaire du 12 juillet 2019, court sur 6 ans, de 2019 à 2024. Ce document de planification obligatoire vise une large mobilisation des acteurs du territoire souhaitant participer à la mise en œuvre des différentes actions. L'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 7% d'ici 2024, concrètement, sur les 538,5 kg par habitant et par an, c'est une baisse de 37,7 kg.

## Demandez le programme !

Le programme d'actions du PLPDMA se décline en 7 axes :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux
3. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon
4. Encourager la consommation responsable
5. Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets
6. Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés
7. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

Infos +

## Je passe à l'action !

- Je refuse les sacs et emballages en amenant mon propre contenant et en expliquant mon geste aux commerçants
- Je réduis ma consommation en me posant systématiquement la question " En ai-je vraiment besoin ? "
- Je réutilise mes produits, contenants, vêtements (...) qui peuvent avoir plusieurs vies
- Je recycle un produit en fin de vie en veillant à l'amener en déchèterie, dans la poubelle de tri, les bornes de verre ou de vêtement en fonction
- Je composte mes déchets de cuisine et de jardin

Document(s)

[Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés](#)

Liens utiles

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)